

Note d'information Cellule de crise COVID 19

Objet : Circuit de validation des demandes de **stage et mobilités d'études à l'étranger (longue durée)**

Applicable à compter : du 02/12/2021 **pour la période du 02/12/2021 au 31/08/2022**

Sites concernés : Campus Arendt – Fabre

Contexte : Afin de vérifier que toutes les conditions administratives sont remplies avant le départ en stage longue durée, il est demandé aux étudiants ne préparer leur dossier avec les pièces données ci-dessous et de faire passer par le secrétariat pédagogique qui reste le seul point d'entrée.

Il est rappelé que les mobilités courte durée sont réservées aux pays de l'Espace Economique Européen du 02/12/2021 au 31/01/2022.

Cette procédure s'applique **sous réserve** des mesures que pourraient prendre chaque pays d'accueil sur les conditions d'entrée sur son territoire ou éventuellement de fermeture de frontière à l'intérieur de l'EEE.

Procédure à appliquer à compter du 02/12/2021

Réception du dossier **complet** par le secrétariat pédagogique comprenant

- Fiche de sécurité
- Assurance responsabilité civile
- Assurance rapatriement et pour l'EEE carte européenne d'assurance maladie
- Inscription Ariane
- Fac-similé de Convention de stage

Mise dans un parapheur avec le bordereau (en PJ de la procédure) par le secrétariat

Transmission à la cellule de crise pour validation

La cellule transmet à la MDI qui vise le parapheur et le retourne au secrétariat pédagogique pour finaliser la signature de convention et avertir l'étudiant.